

Indices de volume des ventes dans le commerce

Les indices de volume des ventes dans l'ensemble du commerce sont des indices mensuels en volume, ils sont disponibles sur le site insee.fr.

Champ

Les indices de volume des ventes dans l'ensemble du commerce couvrent les divisions Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (45), Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles (46) et Commerce de détail à l'exception des automobiles et de motocycles (47) de la nomenclature d'activités française, la NAF rév. 2 2008.

Les indices sont calculés à partir des déclarations mensuelles de TVA des entreprises ayant leur siège social en France. Il s'agit donc d'indices France entière (à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les entreprises ne sont pas assujetties à la TVA).

Diffusion

Les indices sont diffusés pour les divisions 45, 46 et 47 et les niveaux plus détaillés de la NAF rév. 2 – groupes, classes, sous-classes – sur le site internet de l'Insee :

<http://www.bdm.insee.fr>

De plus, des indices sont calculés pour des regroupements spécifiques :

- Commerce non spécialisé, c'est-à-dire les grandes surfaces alimentaires, regroupant les sous-classes 47.11D à 47.11F ;
- Commerce en magasins spécialisés, comprenant le commerce alimentaire (47.2), de carburants (47.3), des équipements de l'information et de la communication (47.4), des autres équipements du foyer (47.5), des biens culturels et de loisirs (47.6) et les autres commerces de détail en magasins spécialisés (47.7) ;
- Commerce hors magasin, regroupant le commerce de détail sur éventaires et marchés (478) et le commerce hors magasin, éventaires ou marchés (479) ; ce dernier poste comprenant la vente à distance et la vente à domicile ;
- Habillement, chaussures et articles en cuir, regroupant le commerce de détail de l'habillement (47.71) et celui de chaussure et d'articles de cuir (47.72) en magasin spécialisé.

Les indices sont également rediffusés par Eurostat dans les nomenclatures européennes.

Sources

Les indices de chiffre d'affaires sont construits à partir d'une source fiscale, le formulaire « CA3 », que les entreprises remplissent pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ce formulaire comprend le chiffre d'affaires hors TVA, toutes activités confondues, de l'entreprise déclarante classée selon son activité principale.

La direction générale des Finances publiques (DGFIP) transmet à l'Insee les déclarations TVA des entreprises. Depuis 2016, toutes les déclarations mensuelles sont exploitées pour le calcul des indices.

Les indices de volume des ventes sont calculés par déflation des indices de chiffres d'affaires en valeur. Des déflateurs (prix) pertinents ont été déterminés pour chaque secteur.

Les indices en volume du commerce de détail et du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles sont obtenus en déflatant les indices en valeur par un indice de prix représentatif des produits vendus obtenu en agrégeant les indices des prix à la consommation (IPC) [1][2] des produits concernés. On considère donc que, pour une activité donnée, l'indice de prix de la branche évolue de la même manière que l'indice de prix sectoriel. Pour les IPC et le commerce de détail, une table de correspondance a été établie entre les secteurs de la NAF rév 2 et la classification des fonctions de consommation des ménages construite en désagrégant la nomenclature internationale – *Classification of Individual Consumption by Purpose* (COICOP)[3][4] –. Pour calculer l'indice de prix global, on agrège les IPC rattachés à chaque branche à partir de la structure de l'IPC de l'année précédente. Les IPC sont mesurés toutes taxes comprises. Pour éliminer l'impact des variations de prix à partir des IPC, il est donc nécessaire de corriger ces derniers de l'effet des changements de taux de TVA.

Le secteur du commerce de gros couvre l'ensemble des biens et marchandises produits (neufs ou d'occasion). Pour les indices de volume des ventes dans le commerce de gros, on utilise selon les produits des indices des prix de gros alimentaires (IPGA), des indices bruts des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), des indices des prix agricoles à la production (IPPAP), des indices de prix de production de l'industrie française pour le marché français (IPPI, aux prix de marché ou aux prix de base) et des indices de prix à la consommation (IPC).

L'indice sectoriel est une moyenne pondérée des différents indices représentant les produits composant la structure des ventes selon l'enquête sectorielle annuelle ESA en base 2010.

Les pondérations des produits de chaque sous-secteur servant à constituer l'indice de prix agrégé sont issues d'une matrice secteurs x produits établie par la division Commerce de l'Insee. La somme des pondérations est égale à 1. Cette décomposition en produits est faite au niveau très fin [5][6], de la classification des produits française (CPF rév. 2.1) selon la structure des ventes de l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

La base 2010

Les indices de volume des ventes en données brutes sont calculés à un niveau fin de la nomenclature d'activités française, celui des classes de la NAF rév. 2.

Les indices de volume des ventes à un niveau fin sont définis comme le rapport de l'indice de chiffre d'affaires en valeur par l'indice de prix associé. Cette opération est effectuée pour les 102 classes du secteur du commerce.

Les indices des secteurs plus larges sont calculés en agrégeant les indices les plus fins par des indices de Laspeyres (à pondérations constantes dans le temps). Ils sont rebasés tous les 5 ans. Les indices publiés actuellement ont pour base 2010, c'est-à-dire que les pondérations des différents niveaux correspondent à des valeurs calculées sur l'année 2010. Ils sont aussi publiés en référence 100 en 2010, c'est-à-dire que les indices ont pour moyenne 100 en 2010.

Les pondérations constantes des indices élémentaires sont les productions vendues des branches en 2010 aux prix de base. Par définition, les productions aux prix de base excluent les impôts sur les produits mais sont augmentées des subventions sur les produits ; elles ne comprennent pas les prestations de transport. Les pondérations ont été calculées à partir des données des comptes nationaux et de l'enquête sectorielle annuelle 2010.

Les indices de volume des ventes dans le commerce sont calculés depuis janvier 2005, compte tenu de la disponibilité des données sources.

Les corrections des variations saisonnières et des jours ouvrables

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de calendrier (CJO). Ces effets sont estimés avec le logiciel X12-Arima sous JDemetra+ (fourni par Eurostat) au niveau des classes de la NAF rév. 2. Cette correction est effectuée au niveau du ratio « volume » c'est-à-dire indice brut de chiffre d'affaires en valeur/indice de prix brut. Les indices CVS-CJO des postes des niveaux supérieurs à la classe sont obtenus par agrégation des indices CVS-CJO des classes qui les composent.

La moyenne annuelle des indices CVS-CJO peut différer légèrement de celle des indices bruts car elle tient compte des variations de la composition annuelle en jours ouvrables d'une année sur l'autre : années bissextiles, positionnement dans la semaine des différents jours fériés, etc.

Les rectifications et les mises à jour périodiques

Les déclarations des entreprises ne sont pas toujours disponibles en totalité au moment de la première publication de l'indice. L'intégration des réponses retardataires conduit à réviser les données brutes des valeurs comme celles de certains prix.

Le calcul des coefficients CVS-CJO est mis à jour chaque mois sur l'ensemble de la période de diffusion (depuis janvier 2005). De plus, tous les modèles CVS-CJO sont révisés annuellement. Cette mise à jour est susceptible de modifier également l'ensemble des séries CVS-CJO.

L'indice à 30 jours du volume des ventes du commerce de détail

Les indices de chiffre d'affaires et de volume des ventes sont publiés deux mois après la fin du mois étudié. Pour le commerce de détail, une estimation à 30 jours du volume des ventes est également publiée.

Cette estimation est réalisée sur la base d'équations économétriques dont les principales variables explicatives sont :

- les résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France correspondant à la grande distribution ;
- les résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture pour le commerce de détail de la Banque de France correspondant aux équipements de la personne et aux produits alimentaires ;
- les résultats de l'enquête mensuelle de l'Insee sur l'activité des grandes surfaces alimentaires, pour les ventes en supermarchés et en hypermarchés ;
- les résultats de l'enquête mensuelle de l'Insee sur l'activité des grandes surfaces alimentaires, pour les ventes de carburants en supermarchés et hypermarchés ;
- l'indice des prix à la consommation des carburants.

Documentation détaillée

- Volume des ventes dans le commerce
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1360>
- Les indices de chiffre d'affaires, description et méthodologie
<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-ica.htm>
- Les indices de chiffres d'affaires dans le commerce
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1293>
- Chiffre d'affaires des grandes surfaces alimentaires
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1222>
- *Une meilleure prise en compte de la démographie d'entreprises dans les indices mensuels de chiffre d'affaires via une exploitation de l'exhaustivité des déclarations mensuelles de TVA*, Insee, mars 2016, 4 p.
http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/ICA_demographie-entreprises.pdf
- *Rénovation de la méthodologie des indices de chiffres d'affaires*, Insee, mars 2016, 8 p.
- Présentation des régimes de TVA, sur le site www.impots.gouv.fr de la direction générale des Finances publiques
<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1453-PGP.html?identifiant=BOI-TVA-DECLA-20120912>